

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [brazeaus-cssd-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/391fbddde3ffdfcf22d33e89>

Date d'obtention : 2025-02-24 20:12:59



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à l'auteur du signalement et à la victime : Je rassure et soutiens durant tout le processus.

Évaluer l'incident : Je pose des questions sans jugement pour remplir la grille d'évaluation.

Vérifier l'information : Confirmer les détails avec les autres jeunes impliqués ou témoins et compléter la grille d'évaluation.

Parler au jeune instigateur : Obtenir sa version des faits et protéger les élèves ayant fourni des informations.

Si l'incident semble criminel, je dois contacter le service de police, donc je saute l'étape 4 et je le rencontre simplement pour lui prendre son appareil électronique si j'ai des doutes réels qu'il est malveillant.

Je dois encourager une attitude positive chez la victime.

Faire la distinction entre erreur de jugement et personnalité.

Encourager la personne à s'entourer de bons amis.

Je dois vérifier les risques pour la victime et comment la soutenir.

En cas d'acte impulsif :

Je rencontre le jeune individuellement et les autres élèves impliqués.

Je complète la grille et consulte les politiques de l'établissement.

Confisque l'appareil électronique si nécessaire.

En cas d'acte malveillant :

Je communique avec le service de police.

Je ne fais que prendre l'appareil électronique et je ne pose pas de questions au jeune.

En tout temps :

Je m'assure de garder la confidentialité.

Je ne demande pas de voir les photos et/ou je refuse qu'on me les montre.

Je préserve l'identité des jeunes en ne divulguant aucune information identifiable.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que lorsque les élèves collaborent, l'intervention est beaucoup plus efficace. D'ailleurs, dans les situations présentées, je retiens que je dois refuser de répondre aux questions des journalistes. Je retiens aussi que si un parent vient me voir pour m'informer qu'il a vu sur le téléphone de son fils qu'il envoyait des photos de lui nu à une autre personne, je ne peux pas entamer la méthode Sexto. Je retiens que la police doit être contactée à chaque fois que la méthode Sexto est entamée. Je retiens également que parfois, les élèves sont craintifs de nous confier certains détails, car ils peuvent avoir peur du jugement ou ne pas savoir quels sont nos protocoles.

L'importance de l'écoute active et de l'empathie est très importante. Il est primordial de croire la victime lorsqu'elle dit avoir envoyé des photos et la croire lorsqu'elle dit avoir peur. Le jeune, qu'il soit instigateur ou victime, mérite qu'on agisse de manière empathique, confidentielle et respectueuse, sans jugement. Il est aussi important de comprendre la différence entre un acte impulsif et un acte malveillant. Dans la situation des deux garçons qui voulaient nuire à la victime, il est important de bien savoir quoi faire, car dans le cas d'un acte malveillant, la procédure est différente : il ne faut pas questionner le jeune, il faut confisquer son téléphone et appeler la police.

Je retiens également que nous ne sommes pas mandataires de la police, donc si la police nous appelle pour qu'on fasse un suivi et qu'on rencontre des élèves pour une situation, nous devons refuser.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Rencontrer la victime, selon moi, est ce qui est le plus délicat, car il ne faut pas entrer dans le jugement ni dans les émotions, surtout si la personne a des intentions malveillantes. Il est essentiel de s'assurer de rester respectueux, sans jugement et confidentiel tout au long de l'intervention.